

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Suzanne Herman

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) du gouvernement des États-Unis imposera un fardeau considérable à l'économie canadienne ainsi qu'à l'ensemble des contribuables en ce qui concerne les coûts associés au respect des obligations et à la confidentialité, et ce, que les banques rendent des comptes directement à l'Internal Revenue Service (IRS) ou au gouvernement canadien. Le Parlement doit empêcher la mise en œuvre de cette loi et prévoir l'imposition d'importantes amendes aux banques qui dévoilent des renseignements relatifs aux comptes de leurs clients à l'IRS ou à tout autre service fiscal étranger. Le gouvernement du Canada doit fournir une analyse détaillée de ce que l'établissement d'une entente intergouvernementale avec les États-Unis au sujet de la FATCA coûtera aux contribuables canadiens. Puisqu'il fait payer aux Américains résidant au Canada des impôts sur leurs avoirs et sur leurs épargnes destinées à la retraite, le régime d'imposition fondé sur la citoyenneté américaine touche directement l'économie canadienne, en plus d'exposer les Canadiens possédant la citoyenneté américaine à des difficultés financières, nuisant ainsi à leur contribution à l'économie de notre pays.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Les Canadiens considérés comme des citoyens américains verront leur capacité concurrentielle au sein des marchés nationaux et internationaux touchée de façon néfaste par le régime d'imposition des États-Unis et la FATCA. Les exigences de déclaration de l'IRS et de la FATCA augmentent les coûts associés aux activités des entreprises et soumettent celles pour lesquelles travaillent des citoyens américains à certaines questions relatives à la conformité dont les citoyens canadiens ou ceux des autres pays n'ont pas à se soucier. Certes, la retenue de fonds par les banques canadiennes ou le gouvernement des États-Unis aux termes de la FACTA aura une incidence sur la création d'emplois au Canada, une situation qui touche d'ailleurs l'entreprise de mon époux.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Pour différentes raisons, il y a dans certaines régions du Canada un nombre insuffisant de travailleurs qualifiés pour occuper les postes disponibles. Les Américains seraient de bons candidats pour le Canada, mais la politique d'imposition extraterritoriale des États-Unis amène, bien entendu, certains problèmes; il est donc moins intéressant de recourir à leurs services qu'à ceux des travailleurs d'autres pays. Le gouvernement du Canada doit déployer tous les efforts possibles pour convaincre les États-Unis

d'abandonner cette politique d'imposition axée sur la citoyenneté afin d'éviter de nuire aux travailleurs américains qui, au même titre que d'autres travailleurs d'ailleurs dans le monde, tentent de profiter d'occasions d'emploi et d'affaires à l'étranger. L'imposition des citoyens américains au Canada menace la sécurité économique et l'indépendance de ces derniers puisque l'on puise dans leurs économies au moyen d'impôts et de pénalités, en plus de les obliger à assumer des coûts considérables aux fins de conformité. Dans le contexte du vieillissement de la population canadienne, il est de plus en plus important que les particuliers soient en mesure d'épargner suffisamment pour contribuer aux régimes gouvernementaux offerts. Lorsque le gouvernement des États-Unis impose des pénalités au moyen de l'imposition, la capacité des citoyens américains de cotiser, à tout le moins, à certains des régimes de retraite volontaires et obligatoires du Canada est réduite. Les citoyens américains deviennent ainsi vulnérables, ont plus de mal à contribuer à l'économie canadienne à mesure qu'ils vieillissent et sont davantage susceptibles de demander de l'aide financière au gouvernement du Canada. Ce dernier doit donc s'employer à déterminer quelles seront les conséquences sur l'économie du pays si les citoyens américains sont incapables de contribuer aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, aux régimes de pension agréés collectifs, aux comptes d'épargne libres d'impôt et aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité et, par conséquent, s'ils ont du mal à contribuer à l'économie canadienne ou à couvrir les coûts liés à leurs propres soins en vieillissant.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

En plus de créer deux catégories distinctes de Canadiens, les lois d'imposition extraterritoriale des États-Unis et plus particulièrement la FATCA entraîneront la répartition des citoyens américains au Canada en deux groupes différents. La productivité des citoyens américains au pays dépendra de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le gouvernement du Canada doit déterminer dans quelle mesure les personnes qui ont la citoyenneté américaine, mais qui parviennent à la dissimuler une fois au Canada bénéficieraient d'un avantage indu par rapport aux citoyens américains qui n'ont pu faire de même, à ceux dont le lieu de naissance aux États-Unis figure sur leur pièce d'identité, aux personnes qui sont déjà reconnues comme étant des citoyens américains, ou à celles qui choisissent de répondre honnêtement et de confirmer qu'ils sont des citoyens des États-Unis si la question leur est posée.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

À mon avis, les Canadiens reconnus comme des citoyens américains sont ceux qui, parmi tous les groupes de Canadiens, font face aux difficultés les plus grandes. Environ un million d'Américains vivent au Canada, ce qui représente près de 3 % de la population du pays. Puisqu'il constitue une partie importante de la population, ce groupe a bien entendu une influence sur l'économie du Canada. Les mesures prises récemment par le gouvernement des États-Unis à l'égard des citoyens américains qui vivent au Canada ont eu des répercussions néfastes sur la vie de nombre d'entre eux. Un grand nombre de citoyens américains, ainsi que leur famille, se sentent assiégés et s'inquiètent énormément quant à leur avenir; ainsi, un nombre important de Canadiens sont touchés négativement par les mesures du gouvernement des États-Unis. Le Canada doit profiter du fait qu'il siège à l'Assemblée générale des Nations Unies pour dénoncer la politique d'imposition extraterritoriale des États-Unis, en insistant sur le fait qu'elle constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que des

droits exclusifs des autres nations d'établir des impôts et taxes à l'intérieur de leurs propres frontières. À cet égard, le gouvernement doit s'employer à déterminer les fonds qui seraient nécessaires pour contester devant les tribunaux la politique extraterritoriale des États-Unis applicable au Canada et son régime d'imposition des citoyens américains qui y demeurent. Il serait pertinent de vérifier si la politique des États-Unis qui consiste à faire payer des impôts à ses citoyens à l'étranger peut, à long terme, se révéler pour le gouvernement du Canada plus coûteuse qu'un investissement visant à négocier l'élimination immédiate de cette politique d'imposition axée sur la citoyenneté, et s'il serait bel et bien possible de mettre un terme à cette pratique par l'établissement d'un traité ou le recours aux tribunaux. Le gouvernement du Canada doit utiliser tous les moyens à sa disposition, qu'il s'agisse de mesures diplomatiques ou juridiques, pour convaincre le gouvernement américain que sa politique d'imposition de ses citoyens établis à l'étranger est néfaste pour ces derniers, et qu'elle se révélera plus coûteuse à long terme pour les États-Unis même. Le gouvernement du Canada doit également s'employer à renégocier la Convention Canada – États-Unis en matière d'impôts afin de voir à ce qu'il y ait un meilleur équilibre sur ce plan entre les deux nations. En ayant recours à sa « règle du plus récent jugement », le gouvernement des États-Unis a déjà violé explicitement le sens et l'esprit de la Convention. Une telle façon de faire devra être jugée inacceptable dans tout accord futur. Le gouvernement du Canada doit insister pour que le gouvernement des États-Unis l'informe du montant des recettes fiscales qu'il perçoit auprès de sources canadiennes et de résidents du pays. Dans le cadre de tout nouveau traité, le gouvernement du Canada doit absolument veiller à l'établissement de dispositions selon lesquelles tout revenu de sources purement canadiennes, peu importe le montant, ne doit être visé que par le régime d'imposition du Canada. Le Parlement doit mettre sur pied une commission chargée d'étudier les effets néfastes de la politique d'imposition des États-Unis touchant les résidents canadiens, en plus de créer, par souci de réciprocité, diverses mesures pour voir à ce que les États-Unis soient tenus de verser une indemnisation pour compenser ces effets. Les gouvernements des États-Unis et du Canada doivent déployer des efforts afin d'informer les citoyens américains vivant au Canada de leurs obligations découlant de la politique d'imposition des États-Unis. L'IRS a la responsabilité, le devoir et l'obligation de veiller à ce que les citoyens américains vivant à l'étranger soient au courant des exigences en matière de déclaration de revenus auxquelles ils doivent satisfaire. L'IRS semble avoir laissé délibérément pour compte les citoyens américains vivant à l'étranger dans ses efforts en matière d'information et de sensibilisation, alors qu'en fait, ces personnes auraient dû être ciblées en premier. Dans ce contexte, si le gouvernement du Canada est incapable de présenter des arguments irréfutables au gouvernement des États-Unis pour l'inciter à investir dans des moyens adéquats et responsables visant à informer ses citoyens, il doit intensifier ses efforts afin de protéger ses propres citoyens contre les conséquences néfastes que les mesures prises par l'IRS pourraient avoir sur leur vie. Le gouvernement canadien doit informer les citoyens américains vivant au Canada des mesures qu'il prend pour protéger les droits des Canadiens ou des résidents permanents du pays. Enfin, le gouvernement du Canada doit tenir compte de l'effet à long terme des exigences des États-Unis en matière de déclaration de revenus et d'imposition que doivent respecter les résidents permanents et citoyens américains du pays sur la stabilité économique et l'assiette d'imposition du Canada. Les autorités canadiennes en matière d'immigration devront reconnaître que les citoyens américains qui demandent le statut de résident au Canada sont divisés dans leur allégeance en raison des politiques d'imposition des États-Unis, ce qui peut imposer un fardeau au Canada. Par conséquent, le gouvernement du Canada pourrait devoir restreindre le nombre de citoyens américains qui se voient accorder le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne.